

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/10/2022

Dossier complet le :

10/11/2022

N° d'enregistrement :

F01122P0230

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ENTREPOT, DE DISTRIBUTION ET DE BUREAUX POUR SP CONFLANS 1 ET
D'UN CENTRE DE SELF-STOCKAGE POUR UNE PIECE EN PLUS

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Une Pièce En Plus

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

JUDAS Laurent, Président

RCS/SIRET

3 5 1 7 9 8 7 6 4 0 0 3 8 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m² ;	Surface plancher du projet UPEP : 6 760 m² Surface plancher du projet d'entrepôt SP CONFLANS 1 : environ 9 998 m² TOTAL : UPEP + SP CONFLANS 1 = 16 758 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment R+4 et l'aménagement d'un parking ainsi la création de zones végétalisées en pleine terre avec la plantation d'arbres de moyennes et hautes tiges. La hauteur du bâtiment sera de 18,04 m à son point le plus haut. Le bâtiment aura une forme triangulaire. Le stockage total sera inférieur à 500 T et les contrats avec les locataires excluront le stockage de produits dangereux, prohibés, inflammables, toxiques, contaminants ou explosifs. L'établissement ne relève donc pas de la réglementation relative aux installations classées.

Ce projet s'inscrit dans la parcelle faisant anciennement partie du site industriel voisin Saint Gobain Abrasifs rachetée par SCANNELL qui à son tour a rétrocédé une partie à Une Pièce En Plus (UPEP). L'accès à la parcelle UPEP ne pourra se faire que via l'accès qui longe la voie ferrée et dont le foncier appartient à SCANNELL (SCCV SP CONFLANS 1). Du fait de cet accès conjoint, il a été demandé à UPEP de considérer son aménagement et celui de l'entrepôt voisin de la SCCV SP Conflans 1 comme un même projet et à ce titre de déposer le présent cerfa, les surfaces plancher cumulées des 2 projets dépassant les 10 000 m². A noter que le projet d'entrepôt à lui seul fait l'objet d'un cerfa n°15679*03 (enregistrement ICPE) dont l'instruction s'est soldée par l'arrêt préfectoral d'enregistrement du 6 mai 2022.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la création d'un nouveau centre de stockage "Une pièce En Plus" sur une parcelle de 3.124 m² située à Conflans Saint Honorine (78). Ces centres offrent aux particuliers ou aux professionnels des box de self-stockage de type "garde meuble" sécurisés.

Le centre sera classé "Etablissements Recevant du Public de 5ième catégorie".

Le projet de la SCCV SP CONFLANS 1 consiste en la réalisation d'un bâtiment à usage d'entrepôt. Il sera composé de 3 cellules de stockage de l'ordre de 3 000 m² chacune. A noter que ce projet a fait l'objet d'un dossier d'enregistrement ICPE au titre de la rubrique 1510.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux du projet d'entrepôt développé par SP CONFLANS 1 sont en cours, ce projet ayant obtenu l'ensemble de ses autorisations (dossier d'agrément, permis de construire et enregistrement au titre des ICPE).

Les travaux du projet "UPEP" comprendront les phases suivantes :

- préparation du terrain pour le futur projet,
- construction du bâtiment sur la parcelle,
- aménagements des espaces extérieurs tels que le stationnement, les voiries ...,
- l'aménagement de l'espace paysager à raison de la plantation d'un arbre pour 4 places de stationnement.

Le terrain est actuellement non bâti. Le projet ne nécessitera pas de démolition préalable.

L'ensemble du chantier respectera des consignes environnementales strictes. Le projet est également conçu afin d'équilibrer au mieux les volumes déblais/remblais sur la parcelle.

Le projet est étudié de sorte à déblayer sur 62 cm sur l'emprise du bâtiment, il est ainsi prévu la réutilisation de ces déblais pour remodeler les espaces verts et les voiries.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site proposera aux particuliers ou aux professionnels des box de garde-meuble. Pour un nouveau locataire, la première visite est faite avec un accompagnateur du personnel Une Pièce en Plus. Lorsque les utilisateurs connaissent les lieux, ils sont laissés libres de leurs déplacements.

L'effectif maximal de personnes potentiellement présentes sur site est de 19 dont 3 salariés du site.

Pour le site SP CONFLANS 1 voisin, le site accueillera une activité de logistique à savoir :

- La réception des marchandises
- Le stockage
- La préparation des commandes et le chargement des marchandises
- Les expéditions et livraison.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet UPEP n'est soumis à aucune autre procédure d'autorisation administrative.

Le projet ^{SP CONFLANS 1} a fait l'objet d'un enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique 1510).

Chacun des 2 projets fait l'objet également d'un permis de construire et d'une demande d'agrément.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain UPEP	3 124 m ²
Surface plancher UPEP	6 760 m ²
Surface plancher du projet d'entrepôt SCCV SP CONFLANS 1	9 998 m ²
Surface du terrain SCCV SP CONFLANS 1	29 285 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de l'Ambassadeur à Conflans-
Sainte-Honorine (78)

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 08 ' 68 " 26 Lat. 49 ° 00 ' 90 " 87

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type I " PARC AGRICOLE ET PLANS D'EAU D'ACHERES" n°110001474. Elle se situe à environ 2,5 km au sud-est du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel régional "Vexin français" est à environ 6 km à l'ouest du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	le PPBE de l'État dans les Yvelines a été approuvé par arrêté préfectoral du 16 avril 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone d'étude ne s'inscrit au droit d'aucune zone humide potentielle d'après la carte d'alerte zones humides en Ile-de-France.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est concernée par : - le PPRi Seine et Oise approuvé en date du 30 juin 2007 - le PPRn Conflans-Sainte-Honorine "Mouvements de terrain et front rocheux" approuvé en date du 30 décembre 2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Voir Annexe complémentaire n°1 : Rapport d'investigations environnementales de type phase II.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site se situe dans l'emprise de la ZRE de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le site se situe dans le périmètre de protection éloigné du champ captant d'Andrésy qui bénéficie d'une Déclaration d'Utilité Publique en date du 3 février 1995.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est présent dans un rayon de 25 km autour de la zone d'étude.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le site sera approvisionné uniquement en eau potable via le réseau de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera prévu autant que se peut à l'équilibre déblai/remblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet sera prévu autant que se peut à l'équilibre déblai/remblai.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Selon le SRCE d'Île-de-France, la zone d'étude s'inscrit dans un contexte urbain dense. Elle ne correspond ni à un corridor écologique ni à un réservoir de biodiversité. Le site est principalement occupé par des friches vivaces mésophiles, plus ou moins perturbées, des boisements pionniers et des fourrés. L'absence de points d'eau et de zones humides limite les potentialités du site pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques. Les friches mésophiles peuvent toutefois constituer un habitat favorable pour plusieurs espèces d'insectes remarquables ainsi que pour des oiseaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le terrain n'est actuellement pas construit. A ce titre le terrain peut être considéré comme naturel. Toutefois, il fait partie de l'ancienne emprise Saint Gobain Abrasif et donc d'un site à autorisation ICPE. De plus, il se situe en zone UEE du PLUi destinée aux activités économiques.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune n'est concernée par aucun Plan de prévention des Risques Technologiques. Le projet UPEP n'est pas dans les zones d'effets dominos des sites Saint Gobain Abrasifs et du projet voisin d'entrepôt (projet SCANNELL/SCCV SP CONFLANS 1)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site se situe en dehors des zones inondables.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒	☒ ☐	D'après le rapport de pollution des sols : "Les investigations réalisées en octobre 2019 mettent en évidence l'absence de pollution significative dans les sols au droit des sondages effectués sur site ainsi que sur la parcelle dite agricole et le chemin longeant la voie SNCF, et également dans les eaux souterraines au niveau du site Saint-Gobain." Toutefois, le site de Saint Gobain reste IED. Le site dispose de deux oxydateurs thermiques régénératifs traitant les rejets gazeux issus de la production.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet UPEP engendrera un trafic très réduit estimé à 20 VL jour. A noter que le trafic sera lié non pas aux allers et venues des salariés mais à ceux des usagers. Ces trafics seront très probablement décorrélés des heures de pointe. L'activité logistique de l'entrepôt voisin sera lui plus important. Ce trafic est estimé à environ 30 PL jours et 100 VL jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	L'activité du site UPEP n'engendrera pas de nuisances sonores. A noter la forte contribution des bruits de la RN184 et de la voie ferrée bordant le site au niveau de la zone d'étude.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les seules émissions lumineuses seront liées à l'éclairage du site.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	L'activité de UPEP ne sera pas de nature à engendrer de rejet dans l'air. L'activité du site logistique voisin pourra engendrer des émissions essentiellement liées au trafic routier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'activité UPEP et de la SCCV SP CONFLANS 1 ne fait appel à aucune eau de process.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les seuls effluents des activités UPEP et de la SCCV SP CONFLANS 1 sont liées à l'usage des sanitaires.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets liés à l'activité de UPEP seront ceux liés aux activités de bureau, activité très réduite puisqu'il est envisagé 3 personnes sur site. L'activité logistique générera des déchets liées à l'activité de bureau, des déchets d'emballage (palettes, cartons, film plastique) et dans une moindre mesure des déchets liés à l'entretien des ouvrages d'assainissement, aux batteries usagées des engins de manutention ...

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet UPEP et celui d'entrepôt logistique font partie de l'ancienne l'emprise d'un site industriel existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Du fait de la proximité immédiate du projet avec l'entrepôt logistique de la SCCV SP CONFLANS 1 et du site Saint-Gobain, les effets de l'activité des trois sites sont susceptibles d'être cumulés. Toutefois les activités ne sont pas de même nature.

Le principal impact pouvant se cumuler est celui du trafic routier. L'accès à UPEP et à l'entrepôt logistique ne pourra se faire que par une unique voie d'accès qui longe la voie ferrée.

Toutefois, le projet UPEP seul engendrera très peu de trafic. De plus celui-ci sera très probablement décaler par rapport aux horaires de livraison de l'entrepôt logistique, les deux activités n'ayant pas le même mode de fonctionnement.

Au vu du contexte environnant et de l'activité du site, le présent projet ne sera pas de nature à avoir d'effets négatifs notables.

Pour rappel du contexte, le projet de cession d'une partie des terrains de Saint-Gobain Abrasifs pour la réalisation du présent projet a fait l'objet d'un porter-à-connaissance en date du 28 juin 2019 .

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet UPEP n'a pas d'effets notables sur l'environnement ou la santé humaine.

Le projet d'entrepôt de la SCCV SP CONFLANS a fait l'objet d'une procédure d'enregistrement ayant présenté l'ensemble des impacts et mesures liées à ce projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet UPEP n'ayant aucun impact notable sur l'environnement et le projet voisin ayant déjà fait l'objet d'une procédure d'enregistrement, il ne nous semble pas nécessaire que le projet UPEP fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe complémentaire n°1 : rapport d'investigations environnementales de type phase II

Annexe complémentaire n° 2 : 1839-CONFLANS_Insertion

Annexe complémentaire n° 3 : 1839-CONFLANS_PM Paysager

Annexe complémentaire n° 4 : UPEP_CONFLANS_Notice paysagère

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Rueil-Malmaison

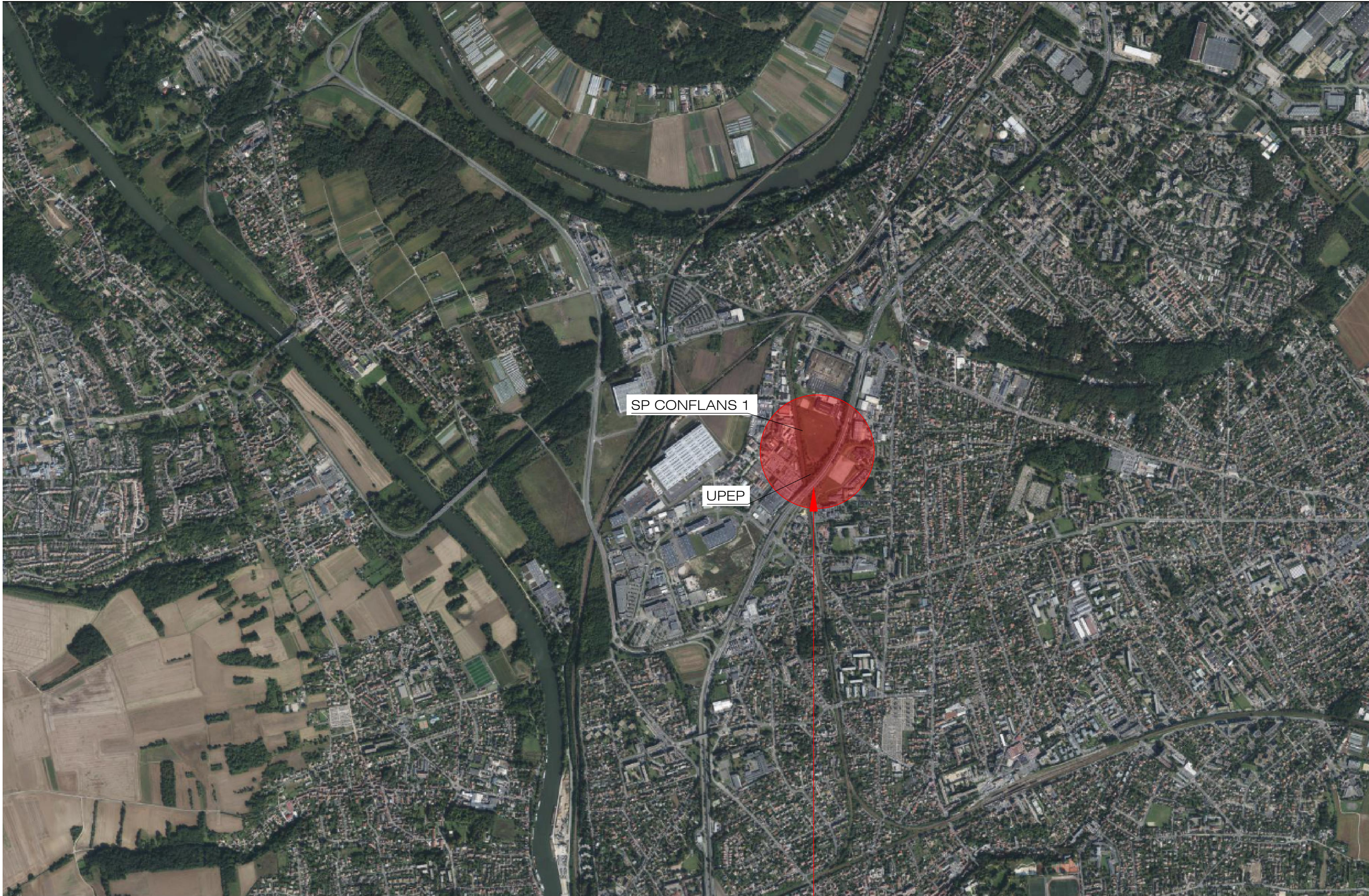
le,

17/10/2022

Signature

UNE PIECE EN PLUS SAS
1 Rue François Jacob
92500 Rueil Malmaison
Tél. : 01 41 19 13 00 - Fax : 01 41 19 13 13
351 798 764 - RCS Nanterre





PLAN DE SITUATION
Ech: 1/25 000e

PROJETS SP CONFLANS 1 + UNE PIECE EN PLUS (UPEP)
rue de l'Ambassadeur
78700 CONFLANS-SAINT-HONORINE



Toutes les cotés ne sont portées qu'à titre indicatif. Elles devront être impérativement vérifiées par les entreprises avant toute intervention. Ce document établi par Comodis Ingénierie, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet, sans autorisation écrite.

TITRE	
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ENTREPOT, DE DISTRIBUTION ET DE BUREAUX POUR SP CONFLANS 1 ET D'UN CENTRE DE SELF-STOCKAGE POUR UNE PIECE EN PLUS	
ADRESSE	
rue de l'Ambassadeur 78700 CONFLANS-SAINT-HONORINE	
MAITRE D'OUVRAGE	
	UNE PIÈCE EN PLUS 1 rue François Jacob 92500 RUEIL MALMAISON
ARCHITECTE	
	62, Rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES Tél: 01.39.54.01.02
MAITRE D'OEUVRE	
	62, Rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES Tél: 01.39.54.01.02
PHASE	
DOSSIER CAS PAR CAS	
Catégorie: -e	
Type: -	
"CAS PAR CAS" ANNEXE 1 PLAN DE SITUATION	
Plan n°:	01
Ind:	A
Date:	03.11.2022
Echelle:	1/25 000
Format d'impression:	A3
Concept:	
N° Affaire:	1839
Réalisé par	A.P



REPERAGE
Ech: 1/1000e



VUE 1
Ech: sans



VUE 2
Ech: sans



VUE 3
Ech: sans

TITRE	
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ENTREPOT, DE DISTRIBUTION ET DE BUREAUX POUR SP CONFLANS 1 ET D'UN CENTRE DE SELF-STOCKAGE POUR UNE PIECE EN PLUS	
ADRESSE	
rue de l'Ambassadeur 78700 CONFLANS-SAINT-HONORINE	
MAITRE D'OUVRAGE	
	UNE PIÈCE EN PLUS 1 rue François Jacob 92500 RUEIL MALMAISON
ARCHITECTE	
	62, Rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES Tél: 01.39.54.01.02
MAITRE D'OEUVRE	
	62, Rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES Tél: 01.39.54.01.02
PHASE	
DOSSIER CAS PAR CAS	
Catégorie:	-e
Type:	-
ANNEXE 3 PHOTOGRAPHIES ENVIRONNEMENT PROCHE	
Plan n°:	03
Ind:	A
Date:	03.11.2022
Echelle:	1/-
Format d'impression:	A3
Concept:	
N° Affaire:	1839
Réalisé par	A.P

Toutes les cotés ne sont portées qu'à titre indicatif. Elles devront être impérativement vérifiées par les entreprises avant toute intervention. Ce document établi par Comodis Ingénierie, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet, sans autorisation écrite.



CONSTRUCTION D'UN BATIMENT
ENTREPOT, DE DISTRIBUTION ET DE
BUREAUX POUR SP CONFLANS 1 ET
D'UN CENTRE DE SELF-STOCKAGE
POUR UNE PIECE EN PLUS

rue de l'Ambassadeur
78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

 UNE PIÈCE EN PLUS
1 rue François Jacob
92500 RUEIL MALMAISON

62, Rue du Maréchal Foch
78000 VERSAILLES
Tél. 01 39 54 01 02

 62, Rue du Maréchal Foch
78000 VERSAILLES
Tél: 01.39.54.01.02

DOSSIER CAS PAR CAS

Catégorie: -e

Type: -

ANNEXE 4
PLAN DE MASSE
PROJET
UPEP + SCANNELL

Plan n°:	04
----------	----

Ind:	A
------	---

Date: 03.11.2022

Echelle: 1/1000

Format d'impression: A3

Concept:	
----------	--

N° Affaire: 1839

Réalisé par A.P



PHOTOVOLTAIQUES :

Panneaux Photovoltaïques de toiture Entrepôt= 2 238 m² (> 1.973 m² soit 30% de la surface de toitures) en application de l'arrêté du ministre chargé des installations classées (cf dernier alinéa du point IV du L.111-16-1)



PLAN DE MASSE UPEP + SP CONFLANS 1
Ech: 1/2 000e



Toutes les cotés ne sont portées qu'à titre indicatif. Elles devront être impérativement vérifiées par les entreprises avant toute intervention. Ce document établi par Comodis Ingénierie, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet, sans autorisation écrite.

TITRE	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ENTREPOT, DE DISTRIBUTION ET DE BUREAUX POUR SP CONFLANS 1 ET D'UN CENTRE DE SELF-STOCKAGE POUR UNE PIECE EN PLUS
ADRESSE	rue de l'Ambassadeur 78700 CONFLANS-SAINT-HONORINE
MAITRE D'OUVRAGE	 UNE PIÈCE EN PLUS 1 rue François Jacob 92500 RUEIL MALMAISON
ARCHITECTE	 62, Rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES Tél: 01.39.54.01.02
MAITRE D'OEUVRE	 62, Rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES Tél: 01.39.54.01.02
PHASE	DOSSIER CAS PAR CAS
Catégorie:	-e
Type:	-
Plan n°:	04b
Ind:	A
Date:	03.11.2022
Echelle:	1/2000
Format d'impression:	A3
Concept:	
N° Affaire:	1839
Réalisé par	A.P



PLAN DE MASSE VUE AERIENNE
Ech: 1/3 000e



Date de la prise de vue: 2021

TITRE

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ENTREPOT, DE DISTRIBUTION ET DE BUREAUX POUR SP CONFLANS 1 ET D'UN CENTRE DE SELF-STOCKAGE POUR UNE PIECE EN PLUS

ADRESSE

rue de l'Ambassadeur
78700 CONFLANS-SAINT-HONORINE

MAITRE D'OUVRAGE



UNE PIÈCE EN PLUS
1 rue François Jacob
92500 RUEIL MALMAISON

ARCHITECTE



62, Rue du Maréchal Foch
78000 VERSAILLES
Tél: 01.39.54.01.02

MAITRE D'OEUVRE



62, Rue du Maréchal Foch
78000 VERSAILLES
Tél: 01.39.54.01.02

PHASE

DOSSIER CAS PAR CAS

Catégorie:

-e

Type:

-

ANNEXE 5
VUE AERIENNE
ABORDS DU PROJET

Plan n°:

05

Ind:

A

Date:

03.11.2022

Echelle:

1/3000

Format d'impression:

A3

Concept:



N° Affaire:

1839

Réalisé par

A.P

Toutes les cotés ne sont portées qu'à titre indicatif. Elles devront être impérativement vérifiées par les entreprises avant toute intervention. Ce document établi par Comodis Ingénierie, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet, sans autorisation écrite.

SITES NATURA 2000

